Castex va-t-il, comme les Belges, utiliser des drones pour nous surveiller la nuit de la Saint-Sylvestre ?

écrit par Christine Tasin | 14 décembre 2020



Les salauds ça ose tout ! Et on n'a pas tout vu.

Une province belge va donc utiliser des drones pendant le réveillon sans réveillon la nuit du 31 décembre pour surveiller… les racailles qui brûlent les voitures ? Pas du tout ! Pour surveiller les honnêtes citoyens qui auraient la mauvaise idée de réveillonner avec les leurs et ne respecteraient pas les gestes barrière !

L'objectif est clair, vérifier que, à Noël et au Nouvel An, les Belges respectent les consignes sanitaires. Un peu plus loin dans l'article, ils affirment sans rire que ce serait juste pour surveiller qu'il n'y ait pas de feu d'artifice… Que viennent donc faire là les feux d'artifice ?

J'imagine les yeux de goret de Castex s'éclairer tout à coup, une lueur de perversité : avec des drones on pourra savoir combien il y a de personnes dans les maisons… hé ! hé ! je les tiens ! Et Castex de courir chez Macron lui

soumettre l'idée… Je le vois d'ici.

Je vois très bien aussi d'ici les chasseurs s'entraîner à tirer sur les drones cette nuit-là. Pour le coup ils vont finir par en avoir, du feu d'artifice !

Dans le Limbourg belge, la police utilisera des drones à caméra thermique pour surveiller la population durant Noël et Nouvel-An

Belgique – La réalité rattrape une fois de plus la fiction. Le monde décrit par Orwell dans son roman d'anticipation *1984* semble de plus en plus se réaliser sous nos yeux.

Dans la province de Limbourg, la police a prévu d'utiliser des drones équipés de caméras thermiques pour surveiller la population et vérifier qu'elle respecte les règles durant les fêtes de Noël et de Nouvel-An.

Ces caméras sont capables de détecter une présence humaine la nuit, y compris à l'intérieur de bâtiments. "*Les images que l'on reçoit, qu'elles soient thermiques ou normales, aident les équipes à vérifier si les mesures corona sont respectées, notamment pour les feux d'artifices interdits. Notre but n'est certainement pas d'aller dans les jardins privés. Nous n'utilisons pas les drones pour ça*", affirme Yves Bosmans, policier à Genk.

La police assure qu'elle ne filmera pas à l'intérieur des habitations. Pourtant, en utilisant un drone, cela va forcément arriver. "*Dans la pratique, évidemment, quand on survole un quartier, on va survoler les habitations, les rues, les parcs. On va survoler les rues, les parcs, un mix des lieux publics et des lieux privés*", commente Frank Schuermans, conseiller à l'Organe de contrôle de l'information policière.

Si l'utilisation des caméras et des drones est légale pour les

services de police, elle est néanmoins règlementée par un texte de loi dont l'interprétation conduira certainement à des recours de certaines personnes qui seraient verbalisées par ce moyen.

https://www.medias-presse.info/dans-le-limbourg-belge-la-police-utilisera-des-drones-a-camera-thermique-pour-surveiller-la-population-durant-noel-et-nouvel-an/137547/